

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 27 (1990)
Heft: 1015

Artikel: Histoire de bornes
Autor: Béguelin, Michel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020550>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Préparer l'étape suivante

La prise de position du comité de rédaction a propos de l'Euro-initiative, parue dans notre dernier numéro sous la plume d'André Gavillet, a suscité la réaction de trois membres du comité d'initiative collaborant à Domaine public. Voici donc la réponse d'Yvette Jaggi, Michel Béguelin et Jean-Pierre Ghelfi.

Lorsqu'on veut se débarrasser de son chien, on dit qu'il a la rage. André Gavillet utilise cette méthode pour critiquer l'Euro-initiative. Il donne des leçons de démocratie («choquant» que des médias soutiennent le projet) et de tactique politique («on ne perturbe pas le conducteur», entendez le Conseil fédéral). Il se garde cependant d'indiquer le texte de l'initiative qui est seul déterminant pour juger de la démarche.

Le voici:

Art. 8 bis: *La Suisse participe à la construction de l'Europe.*

Elle œuvre notamment pour une paix durable et la protection globale de l'environnement, ainsi que pour la démocratie et le fédéralisme.

Dispositions transitoires, art. 19: *Dans le cadre de sa politique européenne, la Confédération entame des négociations avec la Communauté européenne en vue d'y adhérer. Les accords conclus à cet effet seront soumis au vote du peuple et des cantons conformément aux dispositions constitutionnelles en vigueur.*

Reprenons. Des médias soutiennent? Tant mieux. Ils fournissent l'appui administratif indispensable au lancement d'une initiative. On regrette de devoir dire et constater que nous ne l'aurions pas trouvé dans le cadre des organisations et partis; de toute façon ceux-ci n'auraient pas permis le large regroupement de personnes venant d'horizons différents qui composent le comité d'initiative.

Il est un peu ridicule de dire que ce projet pourrait perturber le conducteur. Certes, celui-ci est mal à l'aise. Il a d'abord minimisé l'importance et la

portée de l'Acte unique européen, ainsi que l'échéance du 1^{er} janvier 1993. Il a ensuite cru pouvoir se présenter dans la négociation pour l'Espace économique européen avec une longue liste d'exceptions qu'il souhaitait permanentes, tout en voulant disposer de droits identiques ou équivalents à ceux des pays membres.

Il donne depuis l'été le spectacle presque burlesque du conducteur qui doit, semaine après semaine, corriger sa trajectoire pour rester sur la route tracée... par la Communauté. Si sortie de route il doit y avoir, nous n'y serons pour rien! Notre démarche ne signifie pas que nous souhaitons l'échec des négociations en cours. Si un traité sur l'Espace économique européen peut être signé, nous applaudirons, et nous le soutiendrons.

Mais nous ne perdons pas de vue qu'il nous vaudra au mieux un strapontin confortable. Un peu — qu'on nous pardonne la comparaison — comme le Liechtenstein par rapport à la Suisse.

Histoire de bornes

Dans le dernier numéro de DP, Laurent Rebeaud fait l'éloge des frontières. Quel dérapage étonnant de la pensée écologiste! Depuis l'origine du mouvement, une constante s'impose avec une évidence éclatante: les atteintes à l'environnement ignorent superbement les frontières. De Tchernobyl au CO₂, des pesticides aux engrais, des pluies acides à la santé des forêts, de la gestion des déchets aux atteintes au climat, toute action écologique efficace exige le gommage des frontières. Dans ce contexte-là la dimension européenne est un (premier) progrès. Une preuve concrète: l'année dernière, le commissaire à la protection de l'environnement a poursuivi devant les tribunaux, dans 270 cas, des pays de la Communauté pour non-application persistante des normes (progressistes) communautaires. Ce sont les

Que tel sera le cas paraît — déjà — évident. L'Autriche n'a pas craint d'annoncer la couleur, tout en participant loyalement aux négociations. Les pays nordiques se tâtent également pour savoir s'ils ne doivent pas, dans la foulée de l'Espace économique européen, en faire autant, c'est-à-dire demander formellement leur adhésion.

Le texte de l'initiative dit clairement que, dans un premier temps (votation en 1994 ou 1995), on engagera des négociations en vue de l'adhésion. Les résultats en seront soumis, dans un deuxième temps, au vote populaire. Ce ne sera pas avant 1997 ou 1998.

Il n'y a là rien de précipité. Ce sont les lenteurs de la démocratie directe qui conduisent dès maintenant à se prémunir contre un risque: en l'absence d'initiative populaire, le conducteur, trop heureux d'en avoir terminé avec l'Espace économique européen, ne serait-il pas tenté d'oublier l'échéance suivante? Dans le cas, enfin, où «l'accélération de l'histoire» devrait conduire les autorités fédérales à s'engager plus tôt qu'elles ne l'avaient prévu ou souhaité dans la voie de l'adhésion («une idée qui gagne en vraisemblance», selon les récents propos de J.-P. Delamuraz), l'Euro-initiative ne constituerait en rien un obstacle. Le pire qui pourrait lui arriver serait d'être retirée...

Y.J., M.B., J.-P.G.

développement historique de la Confédération.

Au début de l'année, Pierre Keller observait que «ce qu'il y a de merveilleux avec le 700^e, c'est qu'en 1992, tout sera fini.»

Dans ce cri du cœur, l'ambiguïté reste entière. ■

G.S. Metraux

Etats-nations qui freinent! Laurent Rebeaud devrait relire Denis de Rougemont, en particulier L'Avenir est notre affaire. Ce livre a joué un rôle considérable dans la prise de conscience écologique, précisément en montrant les effets nocifs des frontières.

Dans sa conclusion, Laurent Rebeaud propose une étude d'impact dans l'hypothèse d'une entrée de la Suisse dans la CE. Il faudrait y joindre aussi la comparaison des mesures de protection de l'environnement déjà prises et prévues dans les trois ans, dans tous les domaines: il n'est pas certain que ce bilan soit favorable à la Suisse. L'arbre des 28 tonnes ne doit pas cacher la forêt des prescriptions où nous avons du retard. Au fait, à propos d'étude d'impact, il ne faudra pas oublier d'établir aussi celle de l'Euro-frousse et du repli sur soi. Une certitude: l'environnement européen n'a rien à y gagner.

Michel Béguelin